

Compte rendu du CTPD du 3 juin 2010

L'Inspectrice d'Académie a présidé cette séance.
Les organisations syndicales ont fait une déclaration liminaire.

Le SNUipp est intervenu en début de séance pour rappeler que beaucoup de nos collègues sont déjà résignés et désabusés, la diffusion des dernières informations venant du ministère (voir plus bas dans cette lettre électronique) ne sera qu'une désillusion de plus. A la lecture de ces documents un sentiment domine c'est la sidération. On est sidéré de voir à quel point l'institution est pilotée par le seul souci de faire la « chasse » aux postes. Il s'agit de « traquer » les postes à supprimer !

Voici pour rappel les propositions d'économies de postes proposées aux IA :

- Augmenter la taille des classes
- Réduction du besoin de remplacement
- Baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans
- Les postes hors-classes : RASED, conseillers pédagogiques (dont le fameux « troisième scénario » : « extinction des psychologues scolaires. Il est demandé de procéder à un examen de l'activité des conseillers pédagogiques et de leur productivité »)
- Intervenants extérieurs en langue vivante et assistants étrangers dans le 1^{er} degré

Même un syndicat d'IEN, pourtant modéré d'habitude est abasourdi et suggère au ministre « divers postes auquel ce dernier ne semble pas avoir pensé. Pourquoi, par exemple, continuer à entretenir des services traitant de statistiques ? Nous pouvons tout à fait donner par avance les résultats de cette politique désastreuse : toutes les mesures de retrait d'emploi envisagées permettront avec beaucoup d'efficacité de creuser l'écart entre les élèves les plus fragiles et leurs camarades. Il n'est pas davantage nécessaire d'entretenir l'illusion d'un pilotage de proximité : privés de moyens, les corps d'encadrement seront en totale incapacité d'aider les enseignants à faire preuve de plus d'efficacité dans leur travail. » Ce même syndicat interpelle le ministre : « Les mesures envisagées, au-delà de leur froideur technocratique, ne sont pas que néfastes : elles sont criminelles pour l'école. »

60h/Aide Personnalisée :

En l'absence de réécriture du décret et de la note de service concernant l'AP, le SNUipp se fait le porte-parole de l'ensemble des organisations siégeant en CAPD (SE, SGEN, SNE, FO, SNUipp) pour refuser toute remise en cause du temps de préparation et d'organisation. Nous donnerons comme consigne syndicale de prendre au moins 10 heures sur les 60h pour ce temps de préparation et d'organisation.

En cas de pression ou de sanction de collègues ayant suivi cette consigne syndicale nous saisirons le Tribunal Administratif en nous appuyant sur les textes réglementaires en vigueur qui prévoient explicitement le temps nécessaire à la préparation et à l'organisation de l'AP.

Mesures de carte scolaire :

L'IENA a fait le bilan des postes pour le CTPD : il reste 28 postes.

Le SNUipp67 est intervenu pour « défendre » les écoles dont nous avons les fiches de suivi syndical (voir les mesures décidées par l'IA sur le document annexe).

Décharges de directeurs d'Ecoles Maternelles de 5 à 8 classes en Education Prioritaire

Le SNUipp 67 est intervenu pour rappeler la volonté de l'IA lors du CTPD du 2 janvier d'octroyer un quart de décharge supplémentaire pour « aligner » les Ecoles Maternelles sur les Ecoles Élémentaires.

L'IA réexaminera cette demande à la rentrée en fonction des postes encore disponibles.

